

# Barème des tarifs pour 2024

---

## 1. Missions et projets de développement

Liste des prix concernant:

Les projets de développement des applications concernant les produits et services postaux.

Les missions sur site pour effectuer des enquêtes, des installations, des formations et des activités de conseil en ce qui concerne les produits postaux et financiers.

## 2. Services financiers

Liste des prix pour la gamme de produits financiers développée par le Centre de technologies postales (CTP).

## 3. Services postaux et douaniers

Liste des prix pour la gamme de produits postaux et douaniers développée par le CTP.

## Références bancaires

Credit Suisse – 3000 BERNE 1 (SUISSE)	
<b>Numéro de compte</b>	143996-61-10
<b>Code SWIFT</b>	CRESCHZZ80A
<b>Clearing</b>	4835
<b>IBAN</b>	CH48 0483 5014 3996 6101 0

## Adresse

Pour tout complément d'information, veuillez contacter la **Direction du CTP – Appui à la gestion**

### Adresse:

Centre de technologies postales  
Union postale universelle  
Bureau international  
Weltpoststrasse 4  
3015 BERNE  
SUISSE

**Téléphone:** (+41 31) 350 31 11    **Télécopie:** (+41 31) 352 43 23

**Adresse électronique:** CTP.Facturation@upu.int

# 1. Missions et projets de développement en 2024

## 1.1 Projets de développement

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Domaine	Coûts journaliers (en CHF)(1)
<b>Développeur/testeur/rédacteur technique</b>	730
<b>Développeur/testeur/rédacteur technique externes</b>	1150
<b>Gestion de projet/permanence assistance (2)</b>	850

(1) Les coûts quotidiens couvrent 8 heures de travail. Des heures supplémentaires peuvent être contractées si nécessaire.

(2) Durant les week-ends (du vendredi à 19 heures au lundi à 7 heures, heure suisse), un supplément de 25% sera facturé pour les permanences entre 7 et 19 heures et de 50% pour les permanences entre 19 et 7 heures.

## 1.2 Mission

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Activité	Revenu national brut	Tarif de consultation par jour-personne (en CHF)	Tarif spécial de consultation pour les projets de plan de développement régional, par jour-personne (en CHF)
<b>Tous types de mission</b>	1 ou 2	760	760
<b>Évaluation, mise en œuvre et extensions (nouvelles fonctionnalités)</b>	3	600	500
	4	500	450
<b>Missions de suivi (formation opérationnelle et technique, migrations)</b>	3 ou 4	450	450

- Les tarifs de mission seront calculés sur la base de la catégorie de revenu national brut (RNB) du pays (classification de la Banque mondiale).
- Les tarifs d'une visite sur site standard pour IPS sont calculés pour douze jours-personne et cinq jours sur place.
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre d'IPS sont calculés pour vingt jours-personne et dix jours sur place.
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre du système de déclaration en douane (CDS) sont calculés pour huit jours-personne et cinq jours sur place.
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre de STEFI sont calculés pour quatorze jours-personne et quatre jours sur place.
- Les journées d'une mission standard couvrent 8 heures de travail. Des heures supplémentaires peuvent être convenues si nécessaire.
- Les tarifs relatifs aux missions de suivi doivent être calculés en fonction de la préparation nécessaire, de la charge de travail sur site et du suivi de la mission sur la base des tarifs journaliers.
- L'indemnité journalière de subsistance et les frais de transport seront facturés en sus.
- L'indemnité journalière de subsistance est fondée sur le barème de la Commission de la fonction publique internationale (icsc.un.org).
- Les frais de formation à Berne (préparation incluse) seront facturés par jour de consultation et partagés entre les membres des opérateurs participants.
- Les projets et méthodologies des plans de développement régional peuvent être consultés sur le site Web de l'UPU (www.upu.int).

## 2. Services financiers en 2024

### 2.1 POST\*Net Finance: IFS – IFS sur cloud partagé – STEFI – UPU-IP

Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

**Frais des services informatiques – IFS, STEFI ou interface de programmation d'application (API) UPU-IP (1)**

Frais liés au volume mensuel des paiements postaux internationaux

Gamme mensuelle (nombre de transactions)		Frais en sortie (en CHF/transaction)	Frais en entrée (en CHF/transaction)
1	50	0,400	0,300
51	1000	0,350	0,200
1001	5000	0,300	0,150
5001	20 000	0,200	0,100
20 001	100 000	0,120	0,060
100 001	Pas de limite	0,020	0,010

**Montant annuel minimal: 200 CHF**

Produits complémentaires (frais annuels)		Prix (CHF/an)
<b>IFS sur cloud partagé (2)</b>		20% de supplément sur tous les frais indiqués dans le tableau précédent
<b>Interconnexion Eurogiro</b>		Gratuit
<b>PPS*Clearing</b>		Gratuit
<b>IFS mobile et API IFS</b>		Gratuit
<b>Réseau privé virtuel avec liaison en mode tunnel</b>	<b>Pour IFS ou STEFI</b>	2400
<b>API publique (par serveur externe avec certificat)</b>		100

(1) Comme indiqué dans la lettre 4570(DPRM.SFP) du Bureau international du 23 juin 2020, les exemplaires d'IFS et de STEFI installés localement ne sont plus pris en charge depuis janvier 2022. Il n'est pas possible pour de nouveaux utilisateurs de souscrire des abonnements pour ces logiciels. Tous les utilisateurs existants doivent effectuer la migration vers IFS Cloud Shared ou intégrer UPU-IP via des API.

(2) Le supplément pour bénéficier des services d'IFS sur Cloud partagé (infrastructure matérielle, logicielle et services d'hébergement) est appliqué pour chaque transaction de paiement postal international partant et entrant et sur le montant annuel minimal.

**IFS Domestic (module IFS national) (frais annuels) – pour IFS**

Frais liés au trafic des paiements postaux intérieurs (nationaux)

	Volume (paiements postaux)	Prix (en CHF)	Frais équivalents par paiement postal si le pack est entièrement utilisé (en CHF/paiement postal)
<b>Pack minimal (3)</b>	10 000	1000	0,10
<b>Pack 1 (3)</b>	10 000	1000	0,10
<b>Pack 2 (3)</b>	25 000	2200	0,088
<b>Pack 3 (3)</b>	50 000	4000	0,08
<b>Pack 4 (3)</b>	100 000	7500	0,075

(3) La validité d'un pack est d'une année civile. La combinaison de plusieurs packs relève de la responsabilité de l'opérateur désigné.

### **Services en nuage**

Les solutions logicielles de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs connectés simultanément et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est par conséquent adaptée aux besoins des postes qui le souhaitent. Le CTP propose également une offre «Shared-Cloud» afin de réduire les coûts au minimum, comme indiqué dans le tableau ci-dessus (Produits complémentaires). Veuillez prendre contact avec le CTP pour plus d'informations.

## **2.2 Facturation – Services financiers**

### **Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IFS**

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST\*Net (les montants facturés aux utilisateurs sont établis en fonction de la quantité des messages échangés).

La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de sa mise en œuvre (date de mise en production). La redevance annuelle couvre la période commençant le premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

### **Frais annuels concernant les applications et les services**

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

### **Frais de communication en fonction du volume**

Les frais de communication liés à POST\*Net Finance sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

### **Paiement des factures**

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur date d'émission.

### **Important: procédure concernant les factures impayées**

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licence qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est assorti d'intérêts dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

### **Taxe sur la valeur ajoutée (et autres frais supplémentaires)**

Les frais n'incluent pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et/ou tous autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

## 3. Services postaux et douaniers pour 2024

### 3.1 IPS – PNG – PIMS – IPS.POST – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

Groupe «.post» (1)	IPS	PIMS (3)
	Par serveur national (CHF/an)	Prix (en CHF/an)
<b>1 – Revenu élevé (2)</b>	36 000	2000
<b>2 – Revenu moyen supérieur</b>	21 500	1000
<b>3 – Revenu moyen inférieur</b>	16 000	500
<b>4 – Bas revenu et pays les moins avancés</b>	7500	0

IPS.POST	Prix (en CHF)
<b>Pour un maximum de 6000 envois partants par classe de courrier et 20 utilisateurs</b>	2300
<b>Utilisateurs supplémentaires (plus de 20 utilisateurs), par nouvel utilisateur</b>	200
<b>Envois partants supplémentaires par catégorie de courrier (plus de 6000 envois), par envoi</b>	0,10

Produits complémentaires	Frais (en CHF/an)
<b>QCS Mail</b>	Gratuit
<b>GTT (Global Track and Trace)</b>	Gratuit
<b>Tunnel VPN</b>	<b>Pour IPS ou PNG</b> 2400
<b>Serveurs supplémentaires connectés au serveur national</b>	<b>Pour IPS</b> 2000
<b>IPS Web Client par serveur</b>	<b>Pour IPS</b> 3500
<b>IPS Web Tracking</b>	<b>Pour IPS</b> 1000
<b>Scanner portatif</b>	<b>Pour IPS</b> 3000
<b>API publique (par serveur externe avec certificat)</b>	100

(1) Groupe relatif au RNB par habitant (classification de la Banque mondiale). Les territoires appartenant au groupe RNB de niveau 1 seront classés dans le groupe RNB de niveau 2.

(2) Les membres de la Coopérative télématique appartenant au groupe RNB de niveau 1 et ayant moins de 50 000 envois par an pour l'utilisation d'IPS seront reclassés dans le groupe RNB de niveau 2.

(3) Afin d'encourager l'adoption des bulletins de vérification électronique (eVN), le logiciel PIMS est fourni gratuitement pour 2022, quelle que soit le RNB par habitant de l'utilisateur.

### 3.2 DPS – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

#### Domestic Postal System (DPS)

Le barème des tarifs du DPS est indexé sur les critères économiques suivants:

1. Produit intérieur brut (PIB) par habitant (en dollars des États-Unis courants), selon les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>).
2. Recettes d'exploitation postale (en DTS), issues des statistiques officielles de l'UPU ([www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales](http://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales)).
3. Nombre total d'employés, issu des statistiques officielles de l'UPU (des estimations sont disponibles en cas de données manquantes ou non divulguées) ([www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales](http://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales))

Le prix du pack utilisateur, entre le prix plancher et le prix plafond, est déterminé à partir d'un indice calculé individuellement à partir des trois critères économiques indiqués ci-dessus.

Le tableau ci-dessous indique les prix plancher et plafond pour chaque pack:

	Pour 1000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 2000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 5000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 10 000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 25 000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour un nombre illimité d'utilisateurs (en CHF/an)
<b>Prix plancher</b>	12 000	14 000	16 000	18 000	20 000	22 000
<b>Prix plafond</b>	120 000	140 000	160 000	180 000	200 000	220 000

### 3.3 CDS – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

Pour tous les utilisateurs avec leur boîte aux lettres EDI pour les messages douaniers (xx501) sur des réseaux autres que POST\*Net, la redevance annuelle pour le CDS correspond au montant annuel maximal en fonction du volume. Les déclarations faites en phase de test ne seront pas facturées.

**La tarification de CDS est divisée en trois options.**

#### Option 1

Utilisation complète de l'application, y compris l'application pour la saisie de données électroniques préalables dans les déclarations en douane pour Android ou iOS

Groupe RNB	Pour les utilisateurs d'IPS et les non-utilisateurs d'IPS		
	Frais par déclaration ou instruction (entrante/sortante) (en CHF)	Redevance annuelle plafonnée (en CHF)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
<b>1 – Revenu élevé</b>	0,03	36 000	1 200 000
<b>2 – Revenu moyen supérieur</b>	0,03	21 500	716 666
<b>3 – Revenu moyen inférieur</b>	0,03	7000	233 333
<b>4 – Bas revenu et pays les moins avancés</b>	0,03	3000	100 000

*Redevance annuelle minimale de 500 CHF.*

#### Option 2

«CDS en tant que générateur EDI» peut être fourni avec CDS.post, CDS local et CDS Cloud.

Frais par déclaration ou instruction (entrante/sortante) (en CHF)	Redevance annuelle plafonnée (en CHF)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
0,02	150 000	7 500 000

*La redevance ne dépend pas du groupe RNB de l'utilisateur.*

#### Option 3

Accès aux API CDS uniquement

Produit/service	Coût unitaire	Plafond financier (annuel)	Limites techniques
API commerce électronique pour: – la recherche de codes du système harmonisé – les interdictions et restrictions – l'exactitude des adresses postales	0,01 CHF/clic pour l'abonnement à un seul service 0,02 CHF/clic pour l'abonnement à deux ou trois services 100 CHF/client <b>(1)</b> pour le certificat X.509 permettant d'accéder à l'API	Aucun	Aucun (le service est uniquement disponible via le nuage du CTP)

*(1) Client signifie: point d'accès pour appeler l'API UPU (dans les locaux de l'opérateur désignés ou de ses partenaires, p. ex. de gros expéditeurs).*

## . CDS.post

Les principes ci-après sont proposés:

- **Volume:** utiliser le plafond financier des pays du groupe 1 de la classification RNB (actuellement 1 200 000 déclarations par an) comme limite technique imposant l'arrêt de l'utilisation de CDS.post. Dans ce cas, il serait demandé aux opérateurs d'envisager d'utiliser soit CDS Local soit CDS Cloud au lieu de CDS.post.
- **Nombre d'utilisateurs:** comme pour IPS.post, des frais (200 CHF/an) doivent être facturés par utilisateur supplémentaire au-delà de 100 (non applicable pour CDS Local).

## . Application mobile pour la saisie de données électroniques préalables dans les déclarations en douane

(si employée sans CDS)

	en CHF/an
Application mobile pour Android ou iOS	500

Il n'y a pas de prix d'achat unique pour l'application.

Un montant de 500 CHF par an sera facturé aux postes pour les activités de support de troisième niveau et la distribution sur Google Play Store.

Remarque: les postes sont en charge du support technique et autre pour les utilisateurs de l'application.

## . Services en nuage

Les solutions logicielles de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs connectés simultanément et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est par conséquent adaptée aux besoins des postes qui le souhaitent: veuillez prendre contact avec le CTP pour plus d'informations.

### 3.4 POST\*Net mail (Frais (CHF))

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.  
Pour les acteurs du secteur postal élargi, un supplément de 10% sera appliqué.

POST*Net Mail			
	Par kilo-octet (ko) (en CHF)	Frais d'utilisation annuels minimaux (1) (CHF)	Frais d'utilisation annuels maximaux (en CHF)
		moins de 19519 ko par an (1543 ko par mois)	plus de 3 111 111,12 ko par an (259 259,26 ko par mois)
<b>Messages EDI</b> (formats EDI FACT et XML: ITMATT, CUSITM et CUSRSP) (2)	0,027	500	84 000 (7000 CHF par mois)
<b>Services à valeur ajoutée POST*Net Mail</b> - Tableaux de bord - PNG		<b>Inclus dans les frais de POST*Net Mail</b> , pas de frais supplémentaires	
<b>PNG sans POST*Net</b>		5000 CHF par an	

(1) La facturation appliquée aux utilisateurs sera établie sur la base du volume de messages EDI transmis dont le montant est supérieur à la redevance annuelle minimale de 500 CHF.

(2) Boîtes aux lettres xx501 pour les messages ITMATT, CUSITM et CUSRSP: les transmissions sont incluses dans les frais d'utilisation du CDS, pour les utilisateurs du CDS connectés à POST\*Net.

## 3.5 Facturation – Services postaux et douaniers

### Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IPS

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST\*Net (les montants facturés aux utilisateurs sont établis en fonction de la quantité des messages échangés).

La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de sa mise en œuvre (date de mise en production). La redevance annuelle couvre la période commençant le premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

### Frais annuels concernant les applications et les services

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

### Frais de communication en fonction du volume

Les frais de communication liés à POST\*Net Mail sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

### Paiement des factures

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur date d'émission.

### Important: procédure concernant les factures impayées

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licence qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est assorti d'intérêts dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

### Taxe sur la valeur ajoutée (et autres frais supplémentaires)

Les frais n'incluent pas la TVA et/ou tous autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

### Acteurs du secteur postal élargi

En avril 2019, le Conseil d'exploitation postale a approuvé et le Conseil d'administration a entériné les principes de tarification de l'accès à certains produits et services informatiques de l'UPU par deux principaux acteurs du secteur postal élargi: les compagnies aériennes (et par extension les agents de traitement au sol) et les organisations douanières. Ces acteurs du secteur postal élargi sont actifs dans des segments essentiels de la chaîne logistique postale: transport, sécurité et dédouanement à l'importation et à l'exportation.

Le document CA C 2 2017.2-Doc 2. Annexe 3 identifie clairement les solutions informatiques suivantes:

- Post\*Net Mail, PNG et QCS Mail, y compris les tableaux de bord relatifs à la production
- Système d'intégration de la chaîne logistique (SCIS)
- API publiques